

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0047217

Optique 174834 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7780 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KANIA Neniem veue ESSBA A N

Date de naissance : 13/05/1970

Adresse : SKALLIA I Ext 81 Rue 17 Hay Hassant

Tél. : 0661 51 17 09 Total des frais engagés : 853,70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr EL SAGHINI
M decin Généraliste
CH 1, Immeuble Appt 1 Andalous
Errahma - Dar Bouazza
Tél : 05 22 69 22 77

Date de consultation : 26/08/2013 Age :

Nom et prénom du malade : Aye

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Osteoarthrose

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie

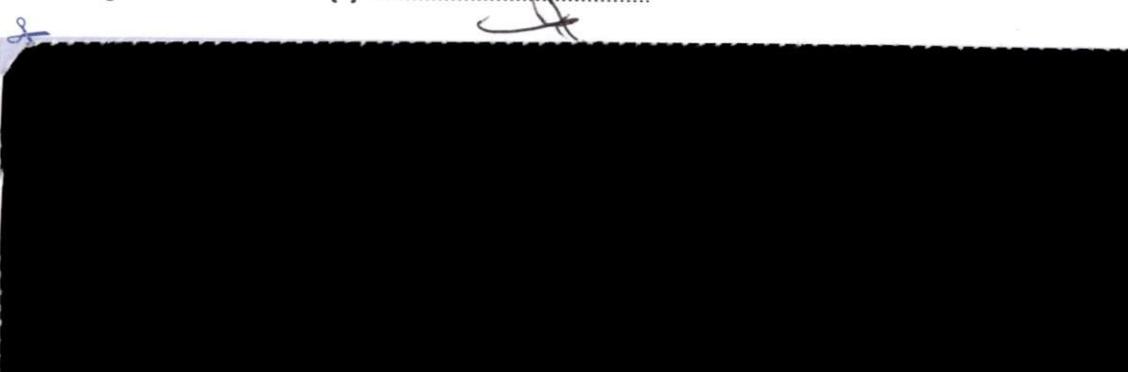
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 26/08/2013

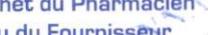
Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/08/2027	CS		1.000	Dokhla Médecin Gh. 1, Imm. 11, 2000 Andalous Errahma - Dar Bouazza Tél : 05 22 69 22 77

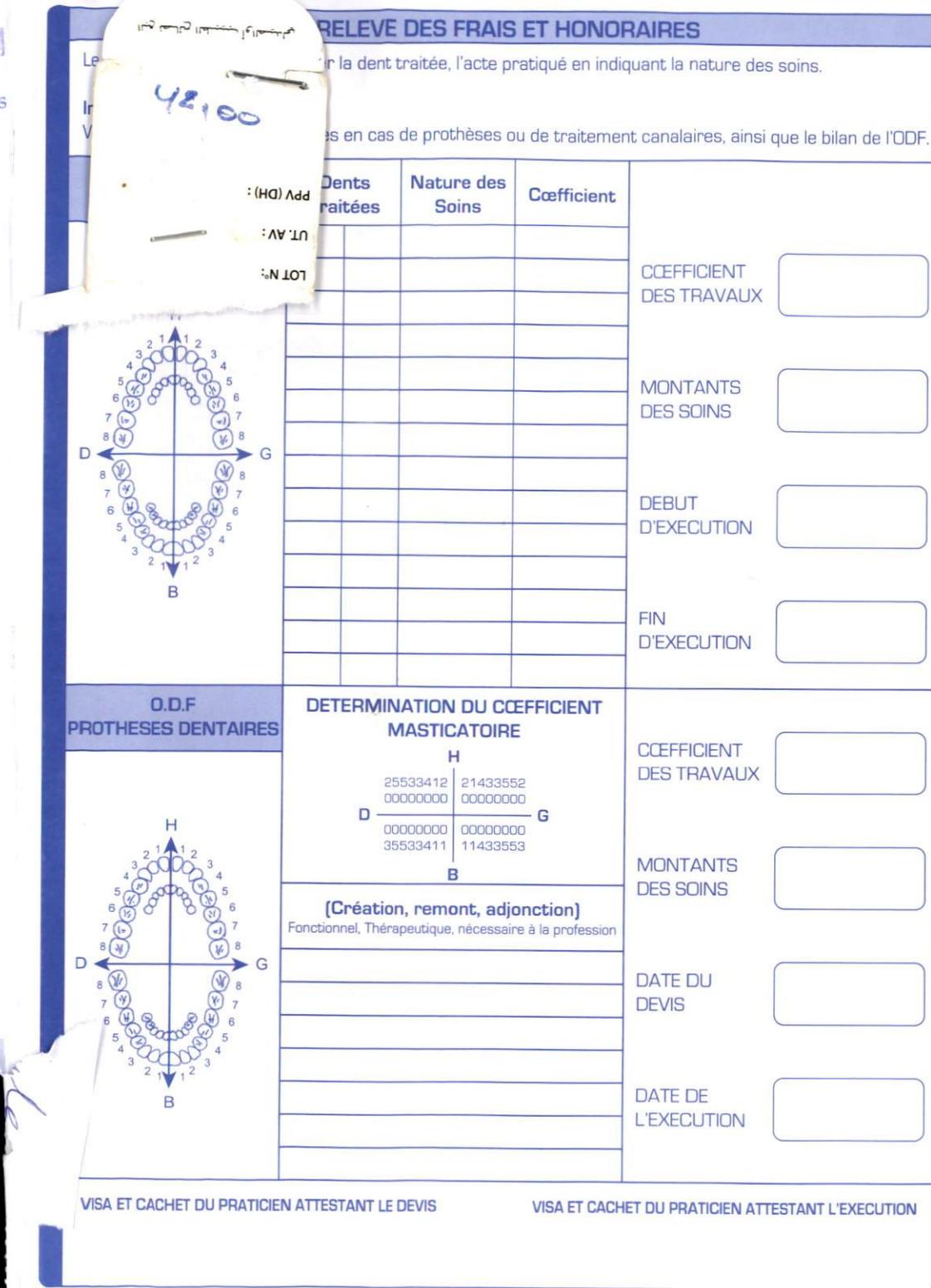
EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	24/08/2028	703,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX





Dr Afaf EL YASSMINI
الدكتورة عفاف الياسميني

Médecin Généraliste
طبيبة عامة

Errahma Le : 26. 8. 2013 الرحمة في :

ESBAA AYA

402.0

- Apker



Pharmacie Annassim
Lot. Habil. 5212
Tel: 05 22 80 39 12



PHARMACIE ANNASSIM
3d Oued Daoura le Bissell
Habiba N° 2222222222222222
Tél: 002042097000024
Tél: 05 22 93 3458

60.10 3yp

- Maxi Leop 45



67.00 31
- Clapfee



Dr Afaf
Médecin
GH 1, Imm 11
Errahma - Dar Andalous
Tél : 05 22 69 22 77

20.60

- Offocet ~~soutte~~ avena

1 Jour 6

185,00*2

- Sufra 2%

1 B 6

703,70

PHARMACIE ANN Mouloud
Bd Oued Daoura Lot 11
Habiba N°62/2 Oul Errahma - Dar Bouazza
ICE: 002042097000 Tél: 05 22 69 22 77
Tél: 05 22 93 84 58



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain seba Casablanca
Offocet 1,6 mg/0,6 ml sol
auriculaire b20
P.P.V: 70,60 DH
6 118001 080571

LOT: GB21620
PER: 08/2024
PPV: 185 DH 00

Cipla
Etiquette

Bien agiter avant chaque utilisation

DORES DE GARGANTA

midos revestidos

..... 3000 U. CEIP

nprimido revestido.

com efecto

enjado 5 (E110),

se.

Distribué sous licence
par LAPROPHAN
21, rue des Oudaya
CASABLANCA - Maroc

PPV:
60DH10

